



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/63
5 novembre 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-huitième réunion
Montréal, 15 – 19 novembre 2021¹

PROPOSITION DE PROJET : SOMALIE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche) ONUDI

¹ Des réunions en ligne et un processus d'approbation intersessions se tiendront en novembre et décembre 2021 à cause du coronavirus (COVID-19)

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET : PROJETS PLURIANNUELS

SOMALIE

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI (principale)	67 ^e	35% d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2020	10,55 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2020	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					10,55				10,55
HCFC-141 dans des polyols prémélangés importés		0,09							

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	45,10	Point de départ des réductions globales durables :	18,10
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	5,75	Restante :	12,35

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2021	
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,73	
	Financement (\$ US)	42 800	

(VI) DONNÉES DU PROJET			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021	Total
Limites de consommation en vertu du Protocole de Montréal			n/a	45,08	45,08	40,57	40,57	40,57	40,57	40,57	29,30	29,30	n/a
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			n/a	16,42	16,42	16,42	14,78	14,78	14,78	14,78	10,67	10,67	n/a
Financement convenu (\$ US)	ONUDI	Coûts du projet	133 500	0	0	0	141 500	0	0	0	40 000		315 000
		Coûts d'appui	9 345	0	0	0	9 905	0	0	0	2 800		22 050
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts du projet	133 500	0	0	0	141 500	0	0	0	0		275 000
		Coûts d'appui	9 345	0	0	0	9 905	0	0	0	0		19 250
Total du financement demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts du projet										40 000	40 000
		Coûts d'appui										2 800	2 800

*La dernière tranche aurait dû être présentée en 2020.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Somalie, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la troisième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant de 40 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 800 \$US². La demande inclut un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et le plan de mise en œuvre pour 2021 et 2022.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Somalie a déclaré une consommation de 10,55 tonnes PAO de HCFC en 2020 qui est inférieure de 77 pour cent à la valeur de référence pour la conformité, et de 42 pour cent au point de départ pour la réduction globale durable de la consommation de HCFC qui est de 18,10 tonnes PAO. La consommation de HCFC pour la période 2016-2020 est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Somalie (Données de l'article 7 pour 2016-2020)

HCFC	2016	2017	2018	2019	2020	Référence	Point de départ
Tonnes métriques							
HCFC-22	280,90	280,00	277,45	237,10	191,80	398,25	298,55
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210,65	0
Total (tm)	280,90	280,00	277,45	237,10	191,80	608,90	298,55
HCFC-141b dans des polyols prémélangés*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,80		15,27**
Tonnes PAO							
HCFC-22	15,45	15,40	15,26	13,04	10,55	21,90	16,42
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23,17	0
Total (tonnes PAO)	15,45	15,40	15,26	13,04	10,55	45,07	16,42
HCFC-141b dans des polyols prémélangés*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,09	n/a	1,68**

*Données du programme de pays.

**Point de départ établi dans l'Accord avec le Comité exécutif (décision 77/56).

3. La consommation de HCFC a diminué en raison de la mise en œuvre des activités du PGEH, incluant un système d'octroi de permis et de quotas, la formation des techniciens en réfrigération et une assistance technique pour le secteur de l'entretien dans la réfrigération, et la transition du marché vers des solutions de remplacement des HCFC. La consommation négligeable de polyols à base de HCFC-141b en 2020 concernait la fabrication de mousse isolante pour des bateaux en fibre de verre, des électroménagers et des tuyaux; et de mousse pulvérisée pour des édifices et des entrepôts frigorifiques.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement de la Somalie a déclaré des données sur la consommation sectorielle de HCFC dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays de 2020 qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Le gouvernement de la Somalie a instauré un système d'octroi de permis et de quotas pour les

² Selon la lettre de la Direction générale de l'environnement et du changement climatique de la Somalie à l'ONUDI, en date du 5 septembre 2021.

substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) avec le règlement SI 133 de 2010. Le règlement a été amendé en 2011 pour intégrer des mesures de contrôle des HCFC; et il exige aussi l'inscription et la certification des entreprises et des individus impliqués dans l'importation, la distribution et la manipulation de frigorigènes. Le règlement est mis en œuvre par le Bureau des affaires environnementales, rattaché au Bureau du premier ministre, par le biais de l'Unité nationale de l'ozone et du comité directeur national sur l'ozone qui comprend des représentants des ministères de l'Industrie et du commerce, de l'Agriculture, de l'Énergie, de la Justice, de l'Administration du revenu, du corps policier et d'organisations non-gouvernementales environnementales. L'importation de SAO éliminées, incluant les CFC, les halons et le CTC, ainsi que d'électroménagers contenant ces substances chimiques, est interdite.

6. Un examen, effectué en juillet 2019, a confirmé que le système d'octroi de permis et de quotas pour l'importation et l'exportation des substances réglementées par le Protocole de Montréal est opérationnel; toutefois, il doit être davantage renforcé au niveau des douanes. Des identifiants multifonctionnels de frigorigènes ont été fournis aux postes de douanes (ports maritimes de Bosaso, Kismayo et Mogadiscio) pour faciliter l'inspection des SAO. En janvier 2021, l'administration des douanes a adopté les codes HS révisés (2012) de l'Organisation mondiale des douanes qui permettent d'identifier les HCFC individuels.

Secteur de l'entretien dans la réfrigération

7. Durant la deuxième tranche, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- a) Formation, en langue locale, de 50 agents des douanes et d'application de la loi sur l'utilisation des identifiants de frigorigènes dans trois villes (Mogadiscio, Kismayo et Bosaso); la formation à Berbera a été annulée pour des raisons de sécurité et sera reprise plus tard; et
- b) Élaboration de matériel de formation et tenue d'une session de formation de 10 jours pour 15 formateurs à Moscou, couvrant les bonnes pratiques d'entretien, la récupération, la réutilisation et la régénération des frigorigènes, les exigences environnementales et en matière de sécurité, l'installation, le contrôle des fuites, l'examen du brasage et la manipulation des frigorigènes inflammables; tous les participants ont réussi l'examen et ont été certifiés dans la catégorie II pour les gaz fluorés (équivalent au certificat émis en Europe) et 190 techniciens ont été formés par ces formateurs sur les bonnes pratiques d'entretien et l'entretien avec des produits de remplacement.

8. L'UNO coordonne les activités dans le cadre du PGEH et supervise les progrès de la mise en œuvre, avec des dépenses totales de 22 178 \$US (personnel et consultant : 5 000 \$US; déplacements : 6 678 \$US; réunions/ateliers : 3 000 \$US; et diverses autres : 7 500 \$US).

Niveau de décaissement des fonds

9. En date de septembre 2021, le financement de 173 874 \$US (incluant 40 374 \$US pour la sécurité) pour la première tranche avait été entièrement décaissé; du montant de 186 500 \$US (incluant 45 000 \$US pour les coûts de sécurité) approuvé pour la deuxième tranche, 135 270 \$US (73 pour cent) avaient été décaissés. Le solde de 51 230 \$US sera décaissé en 2021 et 2022.

Plan de mise en œuvre pour la troisième et dernière tranche du PGEH

10. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre novembre 2021 et décembre 2022 :

- a) Formation de 60 agents des douanes sur le système d'octroi de permis et de quotas, l'application des codes du système harmonisé (HS), l'enregistrement des données, l'identification des frigorigènes, la prévention du commerce illégal (51 230 \$US provenant de la deuxième tranche);
- b) Élaboration et distribution de brochures et de fiches techniques pour soutenir les connaissances théoriques des techniciens concernant le service et l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation; formation de 120 techniciens par les formateurs certifiés durant la première tranche, sur la manipulation sécuritaire des frigorigènes de remplacement, la récupération, le recyclage, et l'entretien des équipements de réfrigération commerciale (10 000 \$US);
- c) Livraison de 25 trousseaux d'entretien (par ex., détecteurs de fuites, manomètres, outils de base) pour des techniciens (38 000 \$US); et
- d) Suivi et assistance technique : l'UNO distribuera des trousseaux aux techniciens en réfrigération (1 000 \$US pour le personnel et 1 000 \$US pour les déplacements).

Achèvement de la phase I du PGEH

11. En raison des défis causés par les questions de sécurité et des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, la troisième tranche, prévue initialement pour 2020, a été présentée seulement à la 88^e réunion. Le gouvernement a demandé la prolongation de la mise en œuvre de la phase I jusqu'au 31 décembre 2022 en raison des retards et de l'incidence de la pandémie de COVID-19.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

12. Le gouvernement de la Somalie a déjà émis des quotas d'importation pour les HCFC en 2021, conformément à la cible fixée dans son Accord avec le Comité exécutif, qui sont inférieurs aux montants autorisés par le Protocole de Montréal.

13. Étant donné que durant la deuxième tranche, la formation était concentrée sur les identifiants de frigorigènes, la formation des agents des douanes prévue pour la troisième tranche inclura tous les aspects du contrôle des HCFC et de l'application du système d'octroi de permis et de quotas.

Questions techniques

14. Au sujet de l'implication des instituts de formation professionnelle dans la formation des techniciens afin d'assurer la pérennité de la formation, l'ONUDI a indiqué que la plupart des instituts de formation ont été détruits et ont cessé de fonctionner en raison du conflit prolongé. L'UNO a donné quelques ateliers de formation dans une école de formation professionnelle (Institut professionnel de Kismayo) et communiqué aussi avec le Centre de formation technique Hayle Barise à Mogadiscio qui offre de la formation en utilisant des équipements et selon les normes d'enseignement. L'UNO prévoit autonomiser davantage les instituts de formation professionnelle pour assurer la pérennité à long terme de la formation technique.

Prolongation de la phase I

15. Étant donné les retards dans la deuxième tranche et la situation actuelle engendrée par la pandémie de COVID-19, le Secrétariat appuie la prolongation de la mise en œuvre de la phase I du PGEH jusqu'au 31 décembre 2022, étant entendu qu'aucune autre prolongation ne serait accordée et qu'un rapport d'achèvement de projet serait remis à la première réunion en 2023, et le solde du financement restant serait retourné à la deuxième réunion en 2023. Il est prévu que la phase II soit présentée à la 91^e réunion en 2022.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes³

16. Conformément à la politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le projet visera une participation équilibrée parmi les interlocuteurs gouvernementaux et les représentants de l'industrie durant la mise en œuvre du PGEH. À travers ce processus, des données sexo-spécifiques seront recueillies. En outre, le projet veillera aussi à ce que des expertes provenant du secteur privé et du gouvernement aient des opportunités égales de participer à la diffusion des connaissances et aux activités de sensibilisation, dans l'objectif global d'égalité des sexes. Le projet traitera aussi de l'égalité des sexes en tenant compte des normes et des valeurs culturelles du pays.

Pérennité de l'élimination des HCFC

17. La Somalie a instauré un système d'octroi de permis et de quotas pour l'importation et l'exportation des HCFC et a interdit l'importation des SAO éliminées pour garantir la pérennité de l'élimination. Les agents des douanes ont suivi une formation sur le contrôle des importations de HCFC et reçu des identifiants de frigorigènes. La formation de formateurs a été donnée et, à leur tour, ces formateurs ont fourni (et continueront de fournir) aux techniciens de la formation continue sur les bonnes pratiques d'entretien. L'UNO a impliqué des instituts professionnels pour assurer la pérennité de la formation des techniciens. La livraison d'outils et d'équipements d'entretien est prévue pour la troisième tranche.

Conclusion

18. La consommation de HCFC en Somalie a diminué depuis 2011 et, en 2020, la consommation était inférieure aux cibles du Protocole de Montréal et à celles contenues dans l'Accord avec le Comité exécutif pour cette année. En dépit des problèmes de sécurité dans le pays, les activités prévues pour la deuxième tranche ont été mises en œuvre. Le décaissement de la deuxième tranche a atteint 73 pour cent. La prolongation de la phase I jusqu'à la fin de 2022 permettra au gouvernement de mettre en œuvre les activités de la troisième tranche et de maintenir les résultats déjà obtenus.

RECOMMANDATION

19. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Somalie;
- b) Prolonger, à titre exceptionnel, en raison des retards imposés par la pandémie du coronavirus, la date d'achèvement de la phase I du PGEH pour la Somalie jusqu'au 31 décembre 2022, étant entendu qu'aucune autre prolongation ne serait accordée;

³ La Décision 84/92(d) demandait aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes tout au long du cycle du projet.

- c) Demander au gouvernement de la Somalie et à l'ONUDI de remettre un rapport d'achèvement de projet à la première réunion en 2023 et de retourner le solde du financement à la deuxième réunion de 2023.

20. Le Secrétariat du Fonds recommande également l'approbation globale de la troisième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour la Somalie, et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche de 2021-2022, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	40 000	2 800	ONUDI